

PREMIERE
EXPEDITION

Alexandra DA COSTA FERNANDES

Procès-verbal de
descriptif

17 rue des Pinsons 25750 ARCEY

**PREMIERE
EXPEDITION**

Alexandra DA COSTA FERNANDES
HUISSIER DE JUSTICE suppléant de la SCP BAUDIN ET NAVOISEAU
20 Faubourg de Montbéliard
70400 HERICOURT

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE DIX-HUIT OCTOBRE
A NEUF HEURES**

A LA DEMANDE DE :

Ayant pour Avocat Maître Martine MESPELAERE, Avocat au Barreau de LILLE, demeurant 37 Avenue Jean-Baptiste Lebas – 59100 ROUBAIX, et Maître Caroline LEROUX, Avocat au Barreau de BESANCON, y demeurant 104 Grande Rue

AGISSANT EN VERTU :

- De la Grosse en forme exécutoire d'un acte prêt global d'un montant de _____ reçu le 27 décembre 2007 par Maître Isabelle DECRON-LAFAYE, Notaire à NIORT.
- D'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon ministère en date du 28 septembre 2018 et demeuré infructueux.

- Des articles R.322-1 et R.322-3 du Code des Procédures Civiles d'exécution.

A l'effet de dresser un procès-verbal descriptif du bien immobilier désigné ci-après :

Sur le territoire de la Commune d'ARCEY (Doubs)

Une maison à usage d'habitation sise à ARCEY (Doubs) 17, rue des Pinsons, cadastré à savoir :

- Section ZB n°349 : « Sur les Vergers », pour une contenance de 1a et 67 ca
- Section ZB n°351 : 17 rue des Pinsons, pour une contenance de 5a et 53 ca

Et tel au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, y compris les constructions, améliorations et augmentations qui pourront être faites, sans aucune exception ni réserve.

Lesdits droits immobiliers appartiennent à :

- [redacted] lité française
 - [redacted] 19 décembre
- Lesdits [redacted] en avoir fait
l'acqui [redacted] nde Instance
de BESA [redacted] othèques de
BESANC [redacted]

Je soussignée, Maître Alexandra DA COSTA FERNANDES Huissier de Justice suppléant de la SCP BAUDIN-NAVOISEEAU ayant son siège social à 70400 HERICOURT 20 faubourg de Montbéliard, certifie m'être rendue ce jour à ARCEY (Doubs), au 17 rue des Pinsons.

Là étant, je rencontre [redacted] lesquels me donne accès à leur propriété afin que je puisse vaquer à ma mission.

Je suis également accompagnée par Monsieur SCHERRER Alain, technicien diagnostiqueur de la SARL unipersonnelle AD DIAGNOSTIC à PONT DE ROIDE.

INFORMATIONS CONCERNANT LE LOGEMENT :

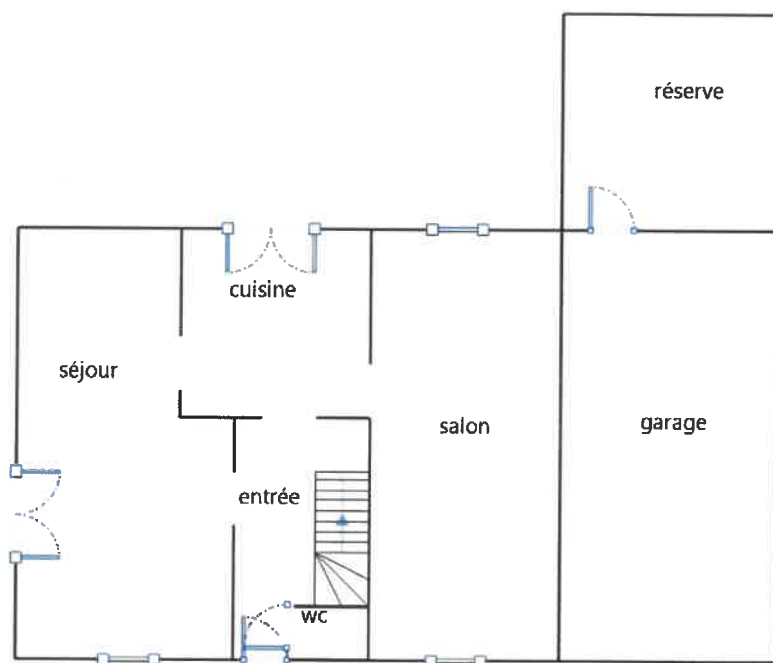
A ma demande [redacted] ne renseignent sur les éléments suivants :

- Le logement est pourvu d'une fosse septique.
- La taxe foncière s'élève à environ la somme de 700 euros.
- L'immeuble aurait été construit en 1982.
- Le chauffage est assuré par un poêle à bois et des convecteurs électriques.

INFORMATIONS CONCERNANT LES CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Le logement ne fait l'objet d'aucun bail.
- Le logement est habité par les époux

I Rez-de-chaussée



Rez-de-chaussée

DEGAGEMENT.



Accès par une porte en PVC, munie d'une serrure avec clé en état de fonctionnement.

La sonnette est en état de fonctionnement.

Le sol est recouvert d'un parquet stratifié.

Les plinthes en bois sont recouvertes d'un papier décor.

Les murs sont peints.

Le plafond est peint, il existe un point lumineux.

Je dénombre cinq interrupteurs, trois prises électriques et un tableau électrique.

CUISINE.



Deux accès sans portes, l'un par le dégagement et l'autre par le salon-séjour.

Le sol est habillé d'un parquet stratifié.

Les plinthes en bois sont recouvertes d'un papier décor.

Les murs sont pour partie peints et pour partie recouverts de panneaux de résine.

Le plafond est peint. Il existe un point lumineux.

Il existe deux convecteurs électriques, un poêle à bois ADURO

Les deux fenêtres châssis PVC, un vantail, double vitrage sont munies de volets électriques.

La porte fenêtre châssis PVC, deux vantaux, double vitrage est munie d'un volet électrique.

La cuisine équipée est composée d'un évier en inox, d'une hotte aspirante DE DIETRICH, d'un four DE DIETRICH, d'un lave-vaisselle BEKO et de divers éléments de rangement haut et bas.

Je dénombre quatre interrupteurs, un interrupteur pour volet électrique et sept prises électriques.

SALLE A MANGER.



Pièce ouverte, absence de porte.

Le sol est habillé d'un parquet stratifié.

Les plinthes en bois sont recouvertes d'un papier décor.

Les murs sont peints.

Le plafond est peint, présence de deux points lumineux.

Il existe deux convecteurs électriques.

Les deux fenêtres châssis PVC, un vantail, double vitrage sont munies de volets électriques.

Je dénombre quatre interrupteurs, deux interrupteurs pour volets électriques et quatre prises électriques.

WC.



Accès par une porte isoplane avec serrure.

Le sol est habillé d'un parquet stratifié.

Les plinthes en bois sont recouvertes d'un papier décor.

Les murs sont habillés de faïence. Il existe une applique murale.

Je note la présence d'un placard mural en partie haute du mur face à la porte avec deux portes coulissantes.

Le plafond est peint.

Il existe un WC avec abattant.

La fenêtre châssis PVC, un vantail, double vitrage, sans volet est munie d'une grille extérieure.

Je dénombre un interrupteur.

GARAGE.



Accès depuis la salle à manger par une porte en bois peinte avec serrure.

Le sol est composé d'une dalle de béton brut.

Les murs sont habillés de crépi et recouverts de plaques de plâtre sur le mur du fond et celui de droite en entrant.

Le plafond est à l'état brut.

Il existe une porte de garage électrique.

Je dénombre trois tubes au néon, un interrupteur et un tableau électrique.

DEGAGEMENT GARAGE.



Accès depuis le garage par une porte isoplane sans clé.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les plinthes sont carrelées.

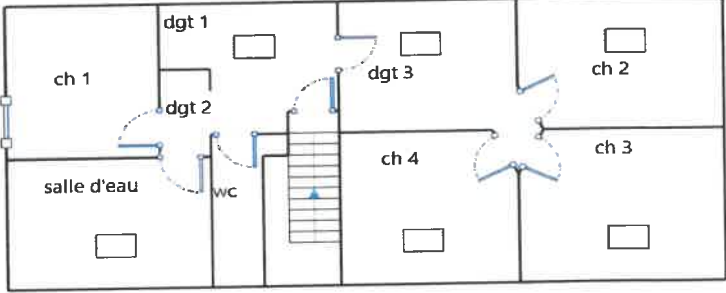
Les murs et le plafond sont recouverts de plaques de plâtre peintes.

Il existe un VELUX avec châssis bois, double vitrage

Je dénombre un interrupteur, un tube au néon

L'accès à l'extérieur se fait par une porte en bois avec serrure et clé.

II Premier étage



Niveau R+1

ACCES ETAGE.



L'accès à l'étage se fait par un escalier en béton recouvert de parquet stratifié.
Je note la présence de deux mains courantes en aluminium.
Il existe un VELUX avec châssis bois double vitrage.

DEGAGEMENT.



Accès par une porte en bois sans serrure

Le sol est habillé d'un parquet stratifié.

Les plinthes en bois sont recouvertes d'un papier décor.

Les murs sont recouverts de plaques de plâtre à l'état brut.

Le plafond est peint, présence d'un point lumineux.

Il existe un VELUX avec châssis bois double vitrage.

Je note la présence d'un placard mural sous pente avec portes coulissantes.

Je dénombre un interrupteur.

WC.



Accès par une porte en bois avec serrure sans clé.

Le sol est habillé d'un parquet stratifié.

Je constate l'absence de plinthe.

Les murs sont composés de plâtre à l'état brut, les parpaings sont apparents par endroits, présence d'un point lumineux.

Le plafond est composé de plaques de plâtre brutes.

Le VELUX avec châssis bois double vitrage est muni d'un store.

Il existe un WC suspendu avec abattant.

Je dénombre un interrupteur.

SALLE DE BAINS.



Accès par une porte en bois avec serrure.

Le sol est habillé d'un parquet stratifié.

Je note l'absence de plinthes.

Les murs sont recouverts de faïence

Le plafond est peint.

Il existe un VELUX châssis bois double vitrage avec store.

La cabine de douche présente une paroi manquante.

La vasque est munie d'un meuble sous vasque avec quatre tiroirs.

Il existe une armoire de toilette murale

Je note la présence d'un placard mural avec porte coulissantes sous pente.

Je dénombre une ampoule, un interrupteur, deux prises électriques et un radiateur sèche-serviette.

PREMIERE CHAMBRE.



Accès par une porte en bois avec serrure et clé.

Le sol est habillé d'un parquet stratifié.

Les plinthes en bois sont recouvertes d'un papier décor.

Les murs sont habillés de papier peint en mauvais état. Présence d'une applique murale.

Le plafond est peint.

La fenêtre châssis PVC, un vantail, double vitrage est munie de volets électriques.

Je note la présence d'un placard mural sous pente avec portes coulissantes.

Je dénombre un convecteur électrique, un interrupteur et huit prises électriques.

DEGAGEMENT A DROITE DE L'ESCALIER.



Accès par une porte en bois avec serrure sans clé.

Le sol est habillé d'un parquet stratifié.

Les plinthes en bois sont recouvertes d'un papier décor.

Les murs sont recouverts de plaques de plâtre à l'état brut.

Le plafond est peint, présence d'un point lumineux.

Il existe un VELUX avec châssis bois double vitrage muni d'un store.

Je note la présence d'un placard mural sous pente avec portes coulissantes.

Je dénombre deux interrupteurs, quatre prises et un convecteur électrique.

TROISIEME CHAMBRE



Accès par une porte en bois avec serrure sans clé.
Le sol est habillé d'un parquet stratifié.
Les plinthes en bois sont recouvertes d'un papier décor.
Les murs sont grossièrement peints.
Le plafond est peint.
Il existe un VELUX châssis bois double vitrage avec store.
Je note la présence d'un placard mural sous pente avec portes coulissantes.
Je dénombre un convecteur électrique, deux interrupteurs et quatre prises électriques.

III Extérieur







Mes opérations sur place se sont déroulées de 9 heures à 11 heures 15.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif et de superficie avec photographies auquel sont joints :

- L'état de superficie ainsi que les diagnostics établis par la SARLU AD DIAGNOCTIC prévus par l'article L 217-4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

A la fin de mes opérations, j'ai fermé à clé la porte de l'appartement. Je reste en possession d'un double de la clé d'accès à l'immeuble et de la porte de l'appartement.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal sur dix-neuf pages comprenant quinze clichés photographiques réalisés avec mon smartphone de marque APPLE, modèle iPhone X. Ces clichés n'ont pas été retouchés ni modifiés, seule leur taille a été adaptée à la mise en page du présent procès-verbal de constat.

Coût de l'acte	
Emolument art R.444-3	220,94
Vacation art A.444-18 (3 X 75,00 €)	225,00
Transport	7,67
Total hors taxe	453,61
TVA 20%	90,72
Taxe forfaitaire	14,89
Total TTC	559,22

